



G2-00147  
382130  
Eco So His

Code épreuve : 270

Nombre de pages : 7

Session : 2020

Épreuve de : EST ESCP

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroter chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

Les conséquences de la crise sanitaire de 2020 pour les entreprises ont été régulièrement soulignées par les médias: le confinement a mis en difficulté les petites et moyennes entreprises et gonflé le chiffre d'affaires des géants du numérique, diminuant la part du marché des premiers au profit des seconds, en favorisant par exemple le commerce en ligne.

La concentration industrielle, que l'on peut définir comme la détention de parts de marché de plus en plus importantes par un petit nombre d'entreprises, semble être redevenue d'actualité au XXI<sup>e</sup> siècle, après une tendance à la déconcentration depuis les années 1970, qui faisait suite à l'âge d'or de la concentration industrielle qu'est la période <sup>révolution</sup> ferdiste. La concentration concerne au sens strict le <sup>véritable</sup> d'un agent sur un marché particulier, mais peut être étendue aux phénomènes d'intégration, verticale et horizontale, qui consistent le positionnement d'une entreprise sur plusieurs marchés, soit dans la filière d'un même produit, soit dans différents produits. Cette concentration industrielle renouvelée, si elle se vérifie dans les faits, devrait à priori être redoutée: une moindre concurrence est généralement synonyme d'une hausse de la pression d'achat plus forte, et d'un lobbying industriel délictueux.

Il s'agit de montrer que l'effet de la concentration industrielle a bien lieu, mais sous une forme significative, et que ses effets économiques, sociaux et politiques sont inquiétants.

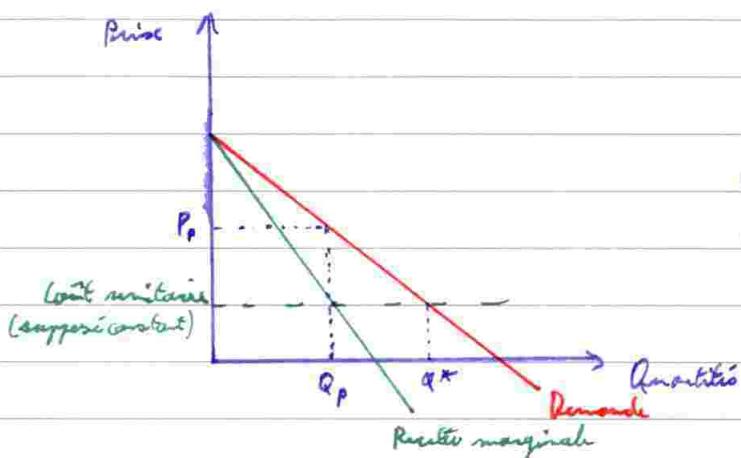
À la déconcentration que nous venons de la fin du XX<sup>e</sup> siècle a succédé une nouvelle concentration industrielle aux effets indéniables, mais son encadrement est tributaire de compromis politiques internationaux.

Les années 1970 marquent la fin de l'âge d'or de la concentration industrielle qui caractérise le régime de croissance fordiste. L'évolution des structures économiques associe un climat politique favorable consacrant les vertus de la concurrence, la concentration industrielle est depuis considérée comme une source d'insuffisance.

L'arrimage des grandes entreprises industrielles à la fin du ~~XIX<sup>e</sup>~~<sup>XX<sup>e</sup> siècle résulte de deux évolutions, l'une économique, l'autre politique. Les petits entreprises familiales caractérisent la première Révolution industrielle (1) laissant place à la fin du siècle aux grandes entreprises de la chimie, de la sidérurgie, de l'automobile, selon T. Chandler dans Scale and scope (1990). Les technologies de la seconde RI requièrent un effet des équipements continus, comme des ponts-fournisseurs ou des usinaires, dont l'exploitation n'est notable qu'à grande échelle. Cependant, les nages de concentration relèvent aussi d'une vision négative de la concurrence, jugée destructrice par les industriels, et l'état d'esprit est déterminant dans la constitution des trusts  $\Rightarrow$  transatlantique: US Steel, General Electric, General Motors sont créés dans les années 1880-1890 par des industriels étrangers d'initier une perpétuelle guerre des prix, qui se regroupent avec la coordination de leurs activités par des « board of trustees », équivalents de la holding moderne. Le législateur est d'abord silencieux, cette concentration est jugée dommageable pour la consommation. Le Sherman Antitrust Act de 1890 puis le Clayton Act de 1914 interdisent les cartels et sanctionnent les ententes sur les prix, sans pour autant réussir à empêcher la concentration: la Standard Oil of Ohio de J. Rockefeller, dissoute, est reconstruite quelques années plus tard en tant que Standard Oil of New Jersey. La structure économique change fondamentalement, et les politiques de régulation, dont la politique de la concurrence, sont inefficaces: cette période est celle d'une « crise de mode de régulation », selon l'école de la régulation (M. Aglietta, Régulation et crise du capitalisme, 1976). Les entreprises, au ~~XX<sup>e</sup>~~<sup>XXI<sup>e</sup> siècle, étant de cette taille, elles survivront rarement aux crises de surproduction. La diagonalisation d'une partie d'entre elles permettait de réabsorber la disjonction entre l'offre et la demande, donc de réguler le cycle. Or les entreprises croissent; le régime de croissance, alors conservatif, devient fordiste. La concentration industrielle, favorisée par les économies d'échelle permises par la chaîne de montage et la baisse des coûts d'organisation avec l'organisation scientifique du travail élaborée par F. Taylor (R. Coase, « The nature of the firm », 1937), conduisent à un nouveau régime de croissance, reposant sur le partage des gains de productivité réalisés par la concentration avec les salariés. Cette nouvelle conception de la concentration industrielle résulte</sup></sup>

d'un changement de paradigme : la concentration peut être rentable, elle contribue à la croissance du pouvoir d'achat, enrichissant le reste rentable des compagnies fédérées. L'entreprise exploite tous les avantages de la bureaucratie, la technostucture >>, maillage d'usagers, garantissant selon J. K. Galbraith (The new industrial state, 1967) l'efficacité de la grande entreprise à tous ses stades. Cette concentration fédérée, à son apogée durant les Trente Glorieuses, est à la fois vertical, sur un marché précis, par exemple la SNCF créée en 1936, et verticale et horizontale. Aux Etats-Unis, la Celler-Kefauver Act de 1946 restreignant la concentration conduit au développement de conglomerats, qui sont la norme au Japon et dans les NPIA.

Cette vision nouvelle de la concentration est critiquée dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, les néo-classiques considérant un effet que la concentration conduit toujours à une situation sans-équilibre,



Le coût social du monopole

$P_*$  : prix pratiqué

$Q_*$  : quantité offerte

$Q^*$  : quantité d'équilibre en situation de concurrence parfaite

En situation de monopole, l'entreprise a intérêt à réaliser l'offre pour maximiser son profit, en élevant le produit des unités qui améliorent les recettes marginales au-dessus du coût unitaire. Le faisant, le prix de marché  $P_*$  est supérieur au prix d'équilibre concurrentiel qui serait le coût unitaire, à qui intèrera perte nette de surplus pour les consommateurs. La concentration réduit donc le surplus total, elle est inefficace. Cette conception est bien ancrée dans la théorie économique néo-classique, en particulier l'ordoliberalisme allemand, représenté essentiellement par W. Eucken et W. Röpke, qui met en avant les vertus d'une concurrence saine et la nécessité d'institutions chargées de garantir cette concurrence. L'Allemagne possède ainsi une conception dominante dans les ententes sur les prix, et régule sévèrement les fusions. Cette idéologie imprègne l'esprit de la construction européenne : la résolution de Messine posait déjà la stimulation de la concurrence comme l'un des objectifs primordiaux du marché commun. La Direction générale de la concurrence incarne cet esprit ; elle interdit à de nombreuses reprises des fusions de grandes entreprises européennes. Mais cette ancienne conception de la concurrence vertueuse ne s'impose réellement qu'avec la crise de rigueur de croissance fédérée, manifeste dans les années 1970. La concentration ne sera plus de gain de productivité, relevant l'efficacité de la bureaucratie

nébuleuse ou statut de mythe. La déconcentration industrielle est opérée, en partie sous l'égide de l'Etat, qui privatisé nombre d'entreprises à partir des années 1980 en France, au Royaume-Uni et dans le reste de l'Europe, par exemple British Rail, disséqué en 1994. Cette tendance se poursuit aujourd'hui, avec la fin du monopole de la SNCF sur les LGV, effectuée en 2020, et la cession d'EDF exigée par la réglementation européenne. La concurrence serait schumpétienne, elle aiguillonnait les entreprises pendant l'expansion et éliminait les «*cartes du jeu*» par un processus de destruction créatrice (J. Schumpeter, Théorie de l'évolution économique, 1912).

La concentration industrielle semble donc appartenir au passé, lorsque le «*campagnie fondatrices*» était encore valable et conquise des monopoles du pouvoir de marché accrue. La concentration industrielle est pourtant de retour, avec des effets déstabilisateurs.

La troisième Révolution industrielle depuis les années 1990 a vu le renouveau géant industriel, les GAFAM. Leur rapide croissance croissante apporte nombreux effets négatifs.

L'essor des nouvelles technologies a conduit à la constitution de véritables monopoles, surtout américains, dans ce domaine, s'ajoutant à la croissance des multinationales depuis la seconde mondialisation. Dans la continuité des théories de P. Krugman (1980), les firms ont intérêt à accroître leur taille pour conquérir le marché mondial, grâce à l'importante économie d'échelle. Soumises de plus en plus dans le commerce international, les pays en développement ont, depuis les années 1950, misé sur la taille de leurs entreprises nationales: les chelous, les beurkens, les entreprises publiques chinoises. Les entreprises occidentales, avec la limitation de leurs pays d'origine, ont répondu à cette concurrence nouvelle par un accroissement de leur taille, constituant des firms transnationales à niveau de tirer parti des différents avantages que procure la présence dans plusieurs zones géographiques et sur plusieurs marchés. Mais cette concentration prend une tente autre ampleur avec l'apparition des GAFAM. En effet, ces monopoles ne mettent pas fin en règle générale à la concurrence sur un marché: d'après la théorie des marchés contestables développée par W. Baumol, l'absence de barrières à l'entrée et à la sortie sur un marché suffit à garantir l'efficacité du monopole, pourvu de rendre au prix d'équilibre sans peine de voir apparaître des concurrents. Or les GAFAM ne vérifient pas cette théorie, car les barrières à l'entrée sont non seulement très importantes, mais liées à la nature même du marché: comme il l'explique F. Léveillé dans Les habitudes rompus de la concurrence (2018), le marché du moteur de recherche, par exemple, dominé par Google, est un marché cléiforme. La raison est doublement importante, puisque il est double: le nombre d'annoncements dépend du nombre d'utilisateurs, lequel dépend du nombre d'utilisateurs (réseau classique). Les marchés de

Code épreuve : 270

Nombre de pages : 7

Session : 2020

Épreuve de : EST ESCP

## Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numérotter chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

les industries de plateformes sont donc soumis à la loi du « winner-takes-all ». Le géant entre s'accapte le marché. Edge ne fait son business qu'à son installation automatique pour Windows, et Amazon souffre de nombreuses difficultés financières. On constate donc un retour de la croissance industrielle, sous une forme nouvelle et postindustrielle.

En effet, les entreprises très concentrées, lorsqu'elles ne sont pas sur un marché contestable, sont ce qu'on appelle comme il s'expliquent les misclassiques, elles finissent par influencer le prix du marché, tel que s'établit le prix d'équilibre, optimal. Mais cet effet bien connu est aujourd'hui considérablement renforcé par le « big system ». L'incompatibilité au sein du système de compatibilité très significatif dans le domaine du numérique via les situations de monopole multiple; la position dominante de Google sur le marché du moteur de recherche a pour conséquence une domination du web mais, et ainsi de suite. Ces entreprises dominent un marché vainquant aisément les autres, sans forcément être compétitive sur ce marché, sa nature de prix comme en matière de qualité. Amazon domine ainsi le marché du commerce en ligne, après avoir vaincu tous les concurrents du secteur. Les entreprises dominent un marché vainquant aisément les autres, sans forcément être compétitives sur ce marché, sa nature de prix comme en matière de qualité. Amazon domine ainsi le marché du commerce en ligne, après avoir vaincu tous les concurrents du secteur. Il faut y ajouter une capacité de lobbying accrue, conséquence des gains économiques croissants; Amazon et Google ont dépassé brièvement les 1000 milliards de dollars de capitalisation boursière et constituent des éléments incartables de l'économie américaine, et possède donc une capacité importante à influencer les décisions politiques. En témoigne la pression exercée par les autorités américaines sur les pays étrangers pour instaurer une taxe BTTFAD. Cet effet s'inscrit plus généralement dans la perte de pouvoir des autorités de régulation confrontées à des multinationales tentaculaires à même de contourner les réglementations par une localisation avantageuse ou de capture le régulateur par un lobbying efficace. Le pouvoir démesuré des grandes multinationales est dénoncé notamment par D. Rockwell dans Nation et mondialisation (2008). La concentration industrielle produit un effet moral incitant les Etats à aider leurs champions nationaux,

souche d'insuffisance et d'injustice; le poids des entreprises induit un transfert de revenus en leur faveur.

La concentration industrielle est bien de retour, avec de nombreux effets négatifs. Mais la concentration des trusts belges compense ses effets négatifs par le compromis fordiste: faut-on considérer que la nouvelle concentration doit être tolérée, voire encadrée?

La taille accrue des entreprises ne semble plus produire d'effets sociaux hémétopiques, mais sa réduction se limite au comportement opportuniste des autres nations.

La nouvelle concentration industrielle ne s'est pas accompagnée d'un nouveau « compromis fordiste ». Au contraire, la nouvelle norme semble être l'autonomisation, selon F. Léveillé: sur le modèle, ultraqué de cette partie aujourd'hui, de Ulm, qui considérait ses chauffeurs comme des travailleurs indépendants, ce qui l'exemptait de cotisations nationale et de garantie du revenu, les industries de plateformes ont continué au développement d'emplois peu sûrs afin de s'approprier des caractéristiques juridiques. On est bien loin des « contrats simplifiés » que décrivait C. Kypriadis (1975): les entreprises concurrentes ne garantissent pas moins l'emploi et la hausse des salaires que les PME comme au temps du régime de concorde fordiste, loin s'en faut. Elles veulent un travail encore plus précaire, à l'image des livreurs Amazon aux Etats-Unis. La rente de monopole n'est plus distingue, même partiellement. On peut en faire ajouter, à la suite de V. Band (Business behaviors: role and growth, 1959) que les fusions se font souvent au détriment des actionnaires. La direction, la technostature ont un intérêt à faire croître le chiffre d'affaires de l'entreprise plutôt que sa rentabilité. En témoigne l'affaire Carlos Ghosn de 2018-2019: le PDG de Renault a été contraint à la démission par ses volets de fusionne Renault et Nissan contre l'avis des autres parties prenantes. La nouvelle concentration industrielle semble donc profiter à une minorité d'individus, ce qui ne justifie pas de tolérer ses effets sur l'économie nationale.

La décentralisation semble cependant un inévitable: les économies d'échelle favorisent les grandes entreprises sur les marchés internationaux sont exploitées par de nombreux pays pour conquérir des marchés étrangers et générer une forme de rente pour l'économie nationale. La décentralisation industrielle permettrait alors à un pays opportuniste de réguler les parts de marché grâce à des champions

mentionnés antérieurement : c'est un problème classique de théorie des jeux. T. Otsuka, dans « La face cachée du roi d'ois sauvage » (2007) note la responsabilité du MITI dans le développement et l'international des keiretsu. Leur travail a été pointé du doigt à la suite du refus en 2010 de la fusion Alstom-Siemens par la Direction générale de la concurrence européenne : refuser la constitution d'un géant du rail européen, ce serait ouvrir la porte à CCR, le géant public chinois du secteur. La situation optimale serait une atomisation de la concurrence à l'échelle mondiale, mais les pays peuvent avoir un intérêt à ne pas coopérer. L'Union européenne générerait alors le coût de la coopération alors que ses partenaires antérieurement leurs grandes entreprises. Cette image n'est que partiellement vrai : on peut considérer que les programmes de recherche européens constituent une forme de subvention des grandes entreprises européennes, en plus du soutien accordé à Airbus.

La concentration industrielle actuelle produit des effets essentiellement négatifs, pourtant la politique de la concurrence est axée sur l'ambition à la coopération des partenaires commerciaux. La concentration industrielle semble donc rebler à son optimum de second rang.

Le XXI<sup>e</sup> siècle connaît une nouvelle concentration industrielle dans les activités de la troisième Révolution industrielle. Cette concentration entraîne de nombreux effets négatifs, mais son encadrement optimal requiert un compromis politique difficile à atteindre. La politique de la concurrence européenne sera peut-être amenée à tolérer l'existence d'un géant du numérique européen, après une éventuelle fusion Ericsson-Nokia, à moins de réduire la dépendance de l'économie européenne à la technologie américaine.

/